

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'administration : 17

En exercice : 17

Date de convocation : 20 avril 2026

Date d'affichage : 20 avril 2026

Présents : 14	Abstention : 2
Représentés : 3	Votes pour : 15
Votants : 17	Votes contre : 0

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : M. Thierry DUFOUR ; Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de M. Jouany) ; Mme Hélène AILLOS (pouvoir reçu de Mme BLANCO LIQUIÈRE) ; Mme Nawal LAGHZAOUÏ (pouvoir reçu de M. de Lagarde) ; Mme Brigitte VERGNES ; Mme Josiane MENOÛ AMIEL ; Mme Nathalie NOUVEL ; Mme Annie CAVAILLÈS ; Mme Armande FAGES ; Mme Josiane QUARIN ; Mme Marie-Ève DARNAUD ; M. Alfred KROL ; Mme Hélène MALAQUIN ; Mme Fatima-Zahra PLANTEROSE QUATABOU

Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIÈRE (pouvoir donné à Mme Aillos) ; M. Claude JOUANY (pouvoir donné à Mme Bensetti) ; M. Vincent de LAGARDE (pouvoir donné à Mme Laghzaoui)

Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI

DEL.CCAS N°2026-03 : délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale et notamment l'article 21,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité DÉCIDE de donner délégation de pouvoirs au Président, pour la durée de son mandat et dans les situations suivantes :

- Attribution de prestations d'aides sociales dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui.

Monsieur le Président pourra charger la Vice-Présidente de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance
Madame Nawel BENSETTI**

**Le Président du CCAS de Puygouzon,
Monsieur Thierry DUFOUR**

VOTES :

Pour :

15

Contre :

0

Abstentions :

2 : M^{mes} Josiane MENOÛ-AMIEL et Nathalie NOUVEL

